



Commune de Winnezele - Cahier des charges de consultation

Mission de programmation et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'une Maison commune

Version 10 septembre 2019

Écriture du cahier des charges :
CAUE du Nord (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - VB/CGJ



Partons 2.0

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



Inventer ensemble la "maison commune" à winnezele
Définir les équipements publics de demain, dans un espace convivial
partagé par tous les habitants.

La démarche participative de PARTONS 2.0 a permis d'élargir la question d'une nouvelle mairie à la mise au point d'un nouveau programme d'équipement public multifonctionnel, ouvert à la population.

L'équipe municipale est passé de la nécessité de mettre aux normes la Mairie à une démarche plus riche et ouverte de "Maison commune" réorganisant 3 bâtiments publics majeurs, au coeur du village. L'investissement pour améliorer les conditions d'accueil et de travail doit servir à tous. La future mairie doit offrir un espace efficace et convivial indispensable au quotidien de tous les villageois.

1. Pouvoir adjudicateur

Madame le Maire de la Commune de Winnezeele (59).

2. Type de procédure

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet de la consultation

La consultation s'inscrit dans le prolongement d'une démarche de coopération transfrontalière visant à promouvoir l'implication des habitants dans la programmation des services au public, en milieu rural.

La commune de Winnezeele recherche une équipe de programmiste-A.M.O. pour son projet de construction d'une « Maison Commune », un espace multifonctionnel articulant les fonctions de plusieurs équipements publics existants, des enjeux de "Tiers lieu" et d'espaces publics.

Le présent document a pour objet de décrire le contexte, l'ambition partagée avec les habitants, les missions et les livrables attendus. Sont également précisés, les modalités et le calendrier de la consultation et la constitution de la candidature et de l'offre attendues des candidats.

Le lauréat sera désigné en commission dédiée au projet, présidée par Madame le Maire de Winnezeele et composée d'élus et de partenaires (et notamment la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, le Syndicat Mixte Flandre et Lys, le Département du Nord et le CAUE du Nord).

4. La commune

Winnezeele est une commune rurale de Flandre Intérieure (59, Département du Nord), membre de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, située au sud de la plaine de l'Yser et au nord des Monts de Flandre. Elle se situe à 15 km au nord de Hazebrouck, à 40 minutes de Lille ou Dunkerque et à 8 minutes du centre de la commune de Watou en Belgique, célèbre pour son festival international de chant grégorien. Le village s'est développé au croisement des routes départementales 37 et 137, en bordure de la Holle Becque et de la Haende Becque. La commune est plutôt attractive comme en témoigne le dynamisme de son école qui ouvre des classes.

Winnezele compte quelques éléments patrimoniaux caractéristiques des Flandres :

- une Hallekerque (église halle), entourée du cimetière,
- le traditionnel kerkhof, tour d'église: avec les plus anciennes habitations face au cimetière, notamment sur la rive droite de la Holle becque,
- un ancien four, près des ateliers municipaux, dans le secteur du terrain de sports,
- une ancienne motte féodale, à l'entrée nord ouest,
- un ensemble cohérent d'habitations et de constructions de l'époque du XIXème témoignant de l'ancien artisanat local: brasserie, gare, presbytère, corps de ferme, maisons bourgeoises, l'ensemble scolaire Ecole de garçons/école des filles,

Informations générales sur la commune

- EPCI : Communauté de Communes de Flandre Intérieure.
- Nombre d'habitants : 1 280 habitants (2016).
- Commerces, services et équipements publics existants : coiffeur, boulangerie, gîte, écoles maternelle et primaire, cantine, transports scolaires et publics, parc paysager, stade de football, terrain multisports, halle couverte multi-activités à vocation sportive, scolaires, périscolaires et associatives, jardins familiaux et fibre optique.
- Programme Local de l'Habitat : en cours de révision.
- L'ancien Plan Local d'Urbanisme datait de 2008,
- Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) : enquête publique prévue à l'automne 2019,
- SCoT de Flandre Intérieure : approuvé en 2019.

Pour en savoir plus

Le site internet de la commune <http://winnezele.fr>.

Le CAUE du Nord anime un espace de travail collaboratif <http://www.s-pass.org/fr/portail/248/winnezele-vers-un-projet-partage.html>

5. Projet de territoire et projet communal

Projet de territoire

L'agenda du mandat a été marqué par la montée en puissance de la nouvelle Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) avec l'élaboration de grands documents de planification

- la participation à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Flandre Intérieure (approuvé en 2019),
- la participation à la révision du Plan Local d'Urbanisme en PLUi-H (en cours d'enquête publique), pour le secteur « entité A25 nord » du PLUi-H,

- la définition de sa stratégie de projet en partenariat avec la Communauté de Commune de Flandre Intérieure (CCFI) et le CAUE du Nord (depuis 2016),

Projet communal

La nouvelle équipe municipale s'est engagée sur un projet de village fondé sur le **vivre ensemble et la convivialité**. La commune s'est donc portée candidate pour être un des 5 Projets Pilotes de la démarche transfrontalière « PARTONS 2.0 - Participons au développement du territoire », en 2016 sur une proposition de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure avec le CAUE du Nord.

- l'ancien presbytère, à proximité de l'actuelle mairie, inoccupé depuis 2014, devrait accueillir la nouvelle mairie pour renforcer le centre du village,
- L'ancienne mairie doit trouver de nouveaux usages ou être vendue,
- Le dynamisme associatif est à l'image de l'association des Winnez'Eloi à l'origine du récent baptême du deuxième géant, Eloi. (voir site de la mairie avec 14 associations en lien, <http://winnezele.fr/associations.php>) La vie associative occupe pleinement les espaces communaux mis à disposition,
- La mise en oeuvre du projet d'aménagement d'un parvis de sortie d'école, route de Steenvoorde, répond à des soucis de sécurité et témoigne du dynamisme de l'école,
- L'accompagnement de l'installation d'un jeune boulanger dans des locaux communaux, au coeur du village, avec des projets de diversification,
- La réalisation du pôle de loisir, avec le terrain de foot, le parcours sportif, le boulodrome, la perche de tir à l'arc, les jardins partagés, la mare pédagogique et le cheminement doux reliant les habitations de la rue de la gare vers le futur quartier,
- La programmation d'un futur quartier d'habitation, inscrit dans le PLUi-H, en extension au sud de la commune,

Une dynamique participative au service du projet commun

Le projet européen a permis d'élargir les questionnements. Une première étape de co-production avec les habitants s'est concrétisée en 2 temps :

- une réunion participative « Venez dessiner votre village » le 15 décembre 2017,
- une restitution dynamique « re-visitez votre village » le 22 juin 2018,

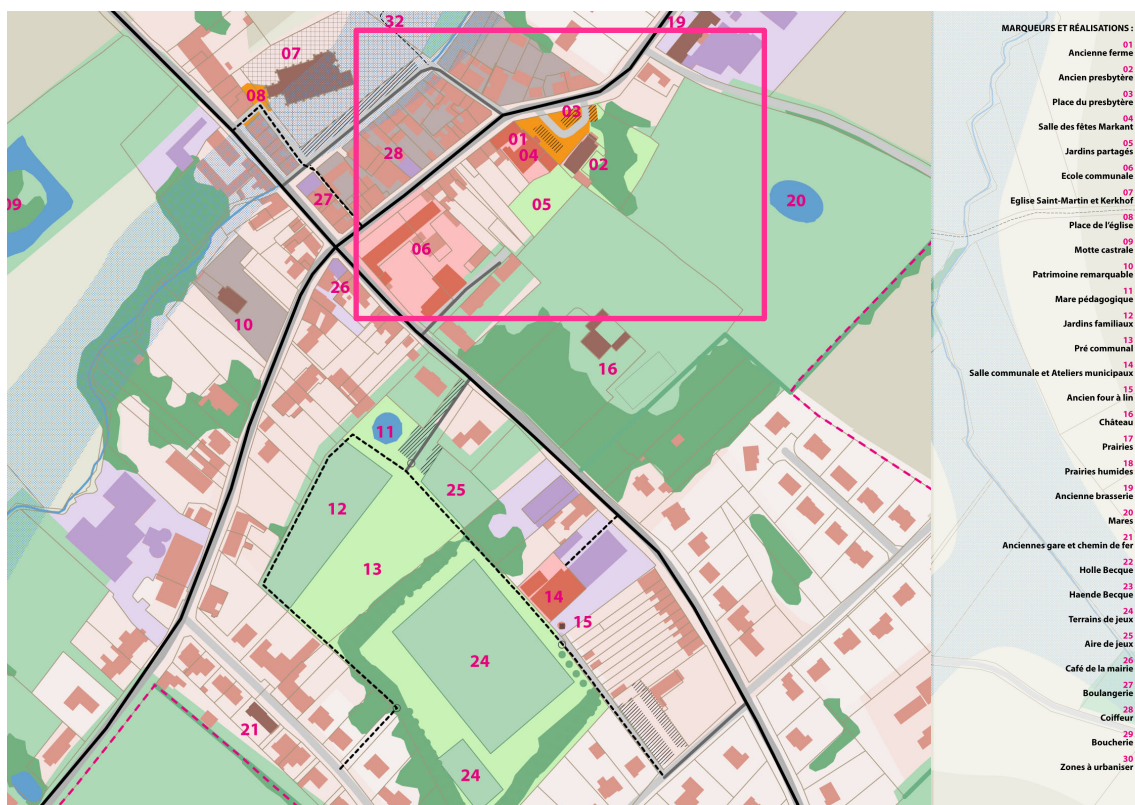
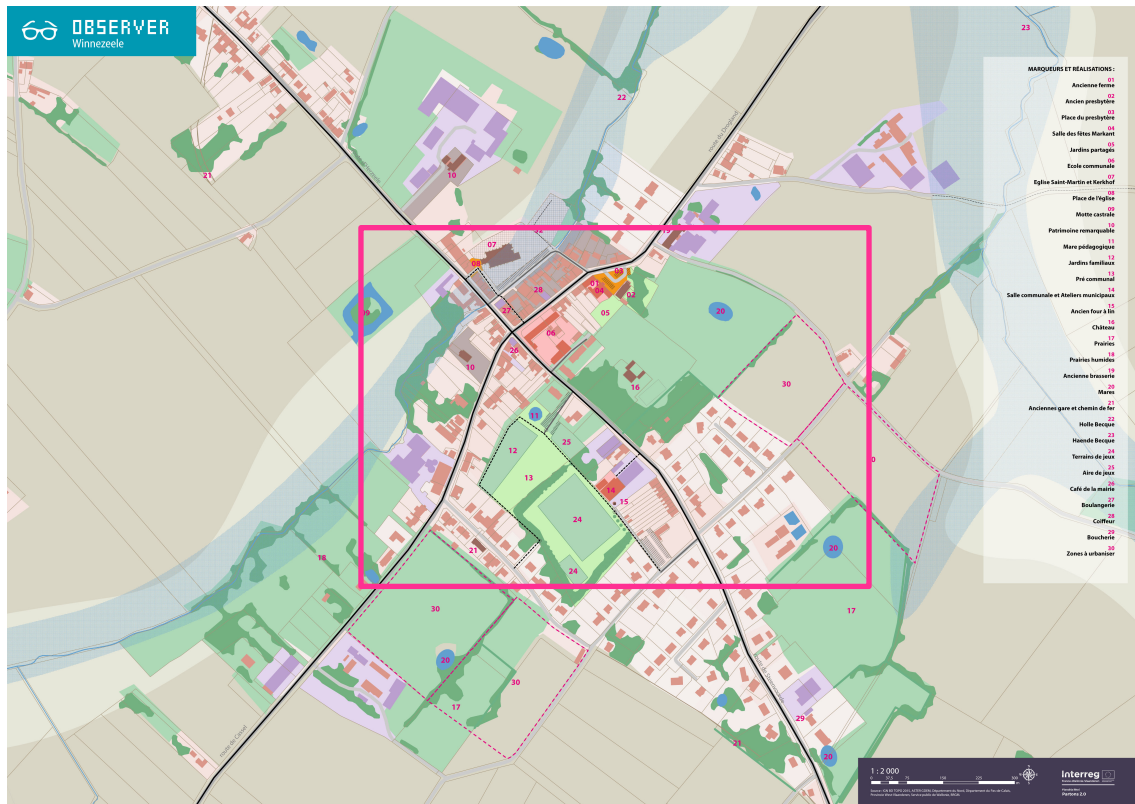
La participation a permis une forte évolution de la question initiale. La population reconnaît le fonctionnement multipolaire de la commune, plutôt comme un atout. Les aménagements paysagers du pôle loisir sont plébiscités et se retrouvent dans des demandes de développement complémentaire des cheminements doux. La question des commerces et des services restent la préoccupation majeure et une demande forte d'action collective.

L'équipe municipale est passée de la réflexion classique d'un équipement public de type Mairie à une démarche plus riche et ouverte de « Maison commune » restructurant le pôle administratif central du village. L'investissement public pour améliorer les conditions de travail des personnels communaux doit donc servir à tous. La future mairie doit donc être pensée comme un espace efficace et convivial de rencontre de tous les villageois.

La population a ainsi confirmé son appui à la démarche participative. Les habitants sont maintenant en attente de projets concrets et d'implication.

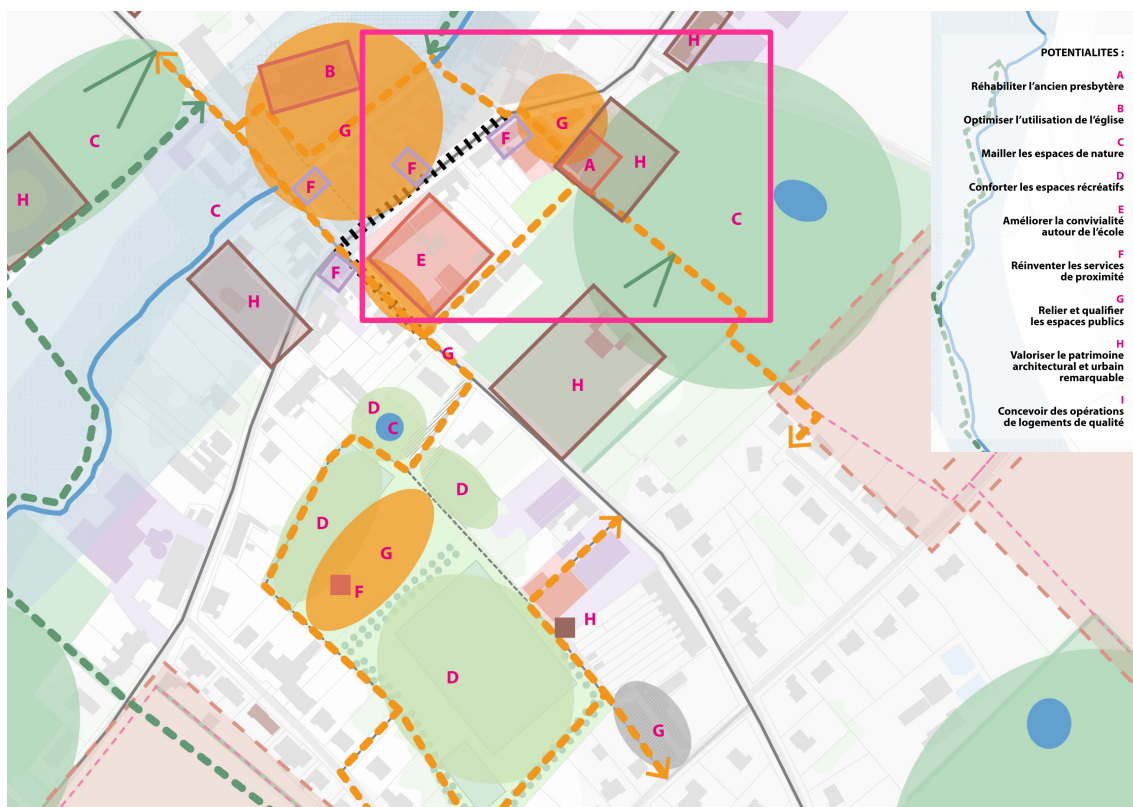
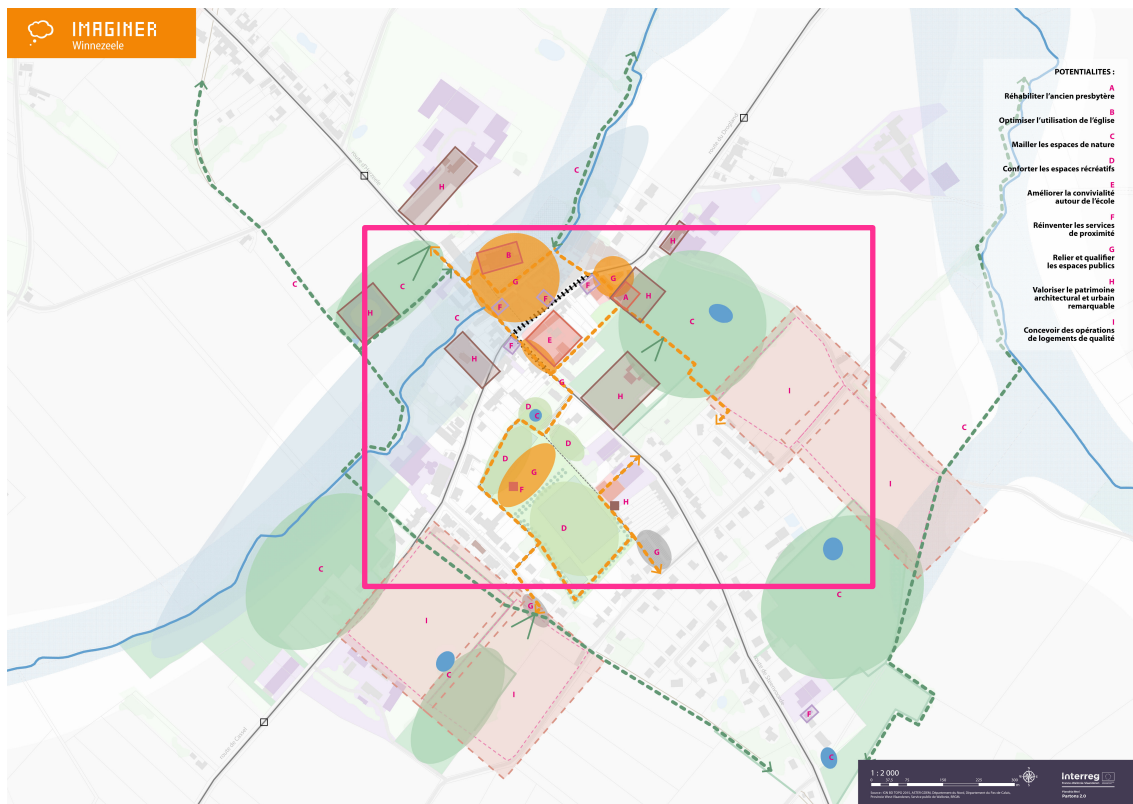
Cartes évolutive du repérage des éléments patrimoniaux

La carte est produite et mise à jour par le CAUE du Nord pour faciliter la démarche participative et l'appropriation des observations par le plus grand nombre.



Carte évolutive des réalisations et projets

La carte est aussi produite et mise à jour par le CAUE du Nord pour faciliter la démarche participative: l'appropriation des démarches de questionnements et les débats autour du projet par le plus grand nombre.



6. Enjeux de l'étude

Consolider les 4 pôles villageois et le maillage piéton

La commune de Winnezeele comprend 4 pôles complémentaires:

- Le pôle administratif autour de la mairie, (points A, F, G, H sur la carte des projets)
- le noyau historique autour de la hallekerque, (points B, F, G sur la carte des projets)
- le pôle scolaire avec l'école, la cantine et la chaufferie (point E sur la carte des projets)
- le pôle de loisir autour du terrain de sport (points C, D, F, G, H sur la carte des projets)

Les 4 pôles maillent le territoire communal. Le pôle scolaire se trouve au centre de la toile d'araignée et occupe donc une place stratégique. Les espaces publics, rue, cheminements doux, venelles, chemins ruraux, cimetière, becques, jardins et prairies constituent un maillage rural essentiel. Les espaces publics matérialisent le lien entre les habitants et la qualité recherchée par l'équipe municipale.

Commencer par le pôle administratif: mettre en place la « maison commune »

La commune de Winnezeele souhaite agir prioritairement sur le pôle administratif. Il articule un ensemble d'équipements publics autour d'un petit parking faisant office de place, à l'entrée nord de la commune. Le projet d'une « maison commune » doit aider la collectivité à repenser la vocation des équipements actuels, dans un ensemble cohérent: mairie, presbytère, salle des fêtes, placette, maison des associations.

De nouveaux usages doivent compléter l'offre publique pour répondre aux attentes des habitants, du conseil municipal et amorcer le Winnezeele du XXIème siècle: lieu partagé, lecture publique, espace de travail partagé, etc. Le projet de « maison commune » est un signal fort vers la population. Les investissements publics de la commune doivent directement servir à la population et renforcer le lien social.

Le nouveau programme doit articuler plusieurs équipements existants constituant une surface totale de XXXX m² situé en centre-ville :

- La maîtrise et la reconquête de bâtiments patrimoniaux situés en centre-ville,
- Le renforcement et le marquage d'une centralité autour de la Mairie,
- Le renforcement de l'attractivité du village, notamment vis-à-vis des jeunes ménages, avec une offre nouvelle
- L'amélioration de l'offre de stationnement en cœur de village,
- La construction d'un équipement éducatif et culturel hybride et intergénérationnel,

Préparer les démarches à venir sur les 3 autres pôles structurants

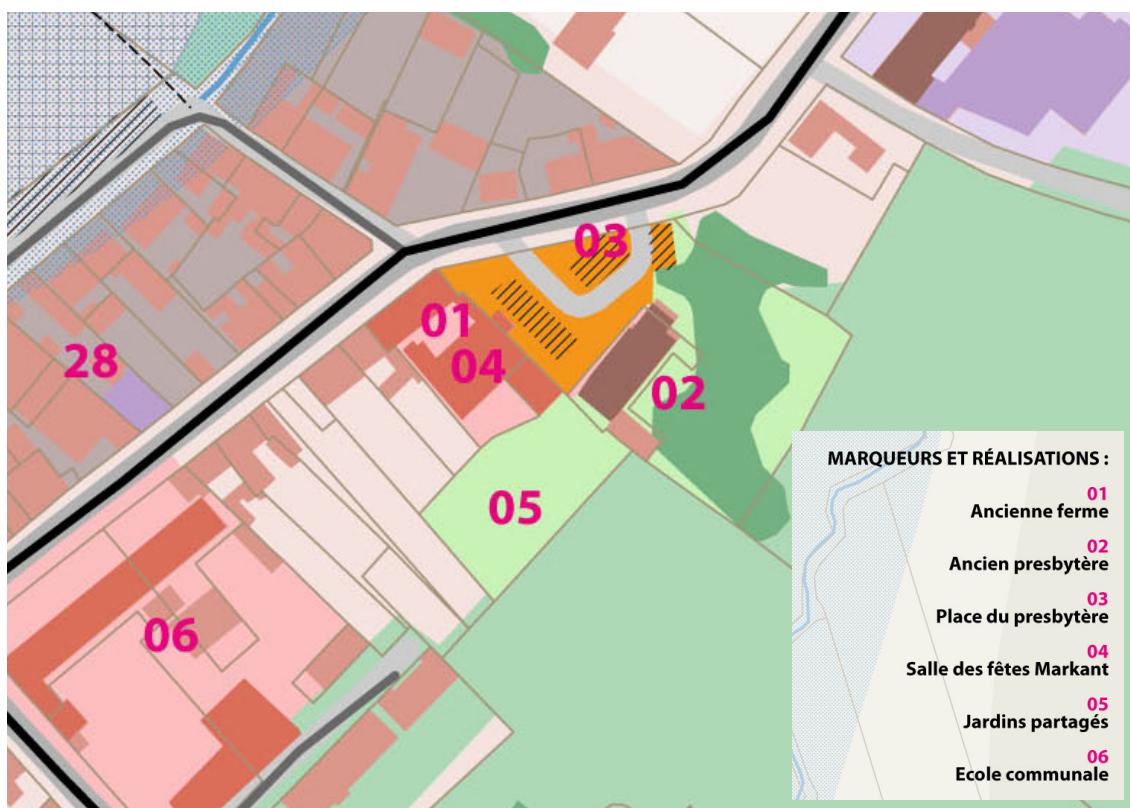
Le pôle scolaire se compose de l'école maternelle, de l'école élémentaire, de la cantine scolaire et de la chaufferie, un milieu d'une grande cour (3 bâtiments de XXXX m²). Il occupe une place centrale, entre les 3 autres pôles de la commune. La démarche participative a bien souligné l'opportunité de questionner les espaces privés, en cœur d'îlot pour repenser les cheminements doux.

Le **noyau historique** s'organise autour du cimetière et de la becque. Pourtant les qualités spatiales sont négligées. Certaines habitations route d'Herzeele sont petites et leurs dépendances en arrière de parcelle constituent des façades peu qualitatives sur le tour d'église. A l'inverse les habitations rue des Abbés Persyn offrent une image de qualité et bénéficient d'un espace plus ouvert bien que limité à du stationnement. Le noyau historique doit renforcer l'attractivité du village. Le bureau d'étude sera questionné sur la vocation du pôle historique et les pistes de réflexion à conduire.

Le **pôle de loisir** articule une série de réalisations très appréciées de la population: une série d'équipements publics avec le terrain de foot, le boulodrome, la perche de tir à l'arc, la salle communale, les ateliers municipaux, la mare pédagogique; et une série d'espaces publics très pratiqués avec les jardins partagés, l'aire de jeux, le parcours sportif, et le cheminement doux reliant les habitations de la rue de la gare. Le pôle de loisir prend toute son importance en reliant le sud de la commune avec le centre ainsi que les cheminements doux vers le futur quartier, au sud.

7. Programme et questionnements autour d'une « maison commune »

Le projet doit questionner la vocation de l'ensemble des équipements existants avec la mairie (01), la salle des fêtes (04), l'ancien presbytère (02), la place (03) et les jardins partagés (05).



La proximité entre le pôle administratif (01, 02, 03, 04) et le pôle scolaire (06) pose la question de leurs complémentarités et de leurs liens, notamment en coeur d'îlot (05).

Un ensemble de bâtiments patrimoniaux pivots

Le pôle administratif fait partie du noyau historique. Le déplacement de la mairie actuelle vers l'ancien presbytère pose immédiatement la question du devenir de l'ancien corps de ferme qui abrite aujourd'hui la mairie.



Le presbytère



La place avec la mairie actuelle à droite

Les bâtiments cernent une place triangulaire. Le presbytère occupe le fond et l'alignement entre la salle Markant et la mairie forme une façade continue.



Les jardins partagés



La salle Markant

La salle Markant se trouve en pivot entre les jardins partagés et la cour intérieure partagée avec la mairie. La salle est ouverte sur les jardins et une paroi coulissante permettant d'isoler la grande salle de la petite salle et des dépendances, sur la droite.



La mairie actuelle

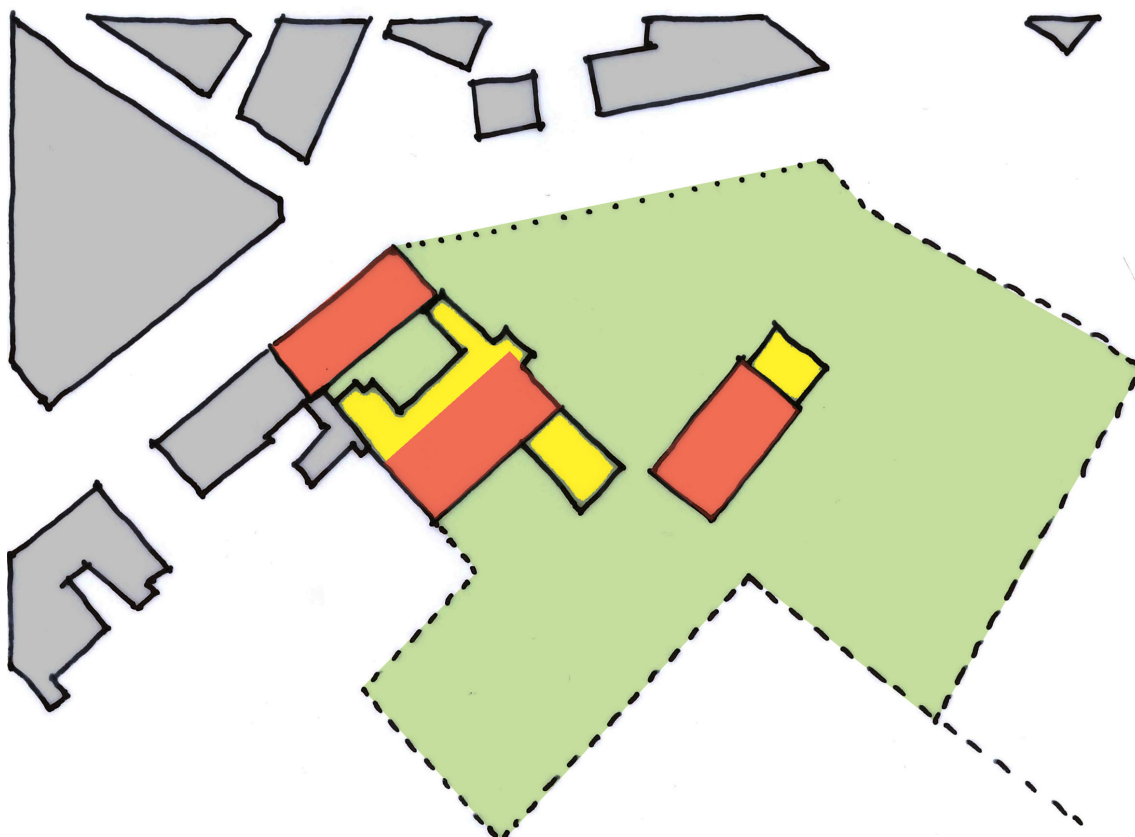


La rue de la mairie

L'analyse des usages existants et des nouveaux usages attendus doit permettre d'optimiser le potentiel bâti et non bâti, propriété de la commune.



L'assiette foncière du projet (vert) comprend 3 bâtiments d'intérêt patrimonial (rouge) et leurs extensions plus ou moins récentes (jaune)



Le programme devra mettre en dialogue un ensemble de fonctions issues de la pratique des 3 bâtiments communaux, respectivement mairie, salle Markant et presbytère. La liste reste une base de travail à explorer, compléter et surtout ajuster, en fonction du projet partagé par la municipalité et ses habitants.

Nous les rangeons par bâtiment d'origine, attendu que l'étude doit rebattre les cartes pour améliorer le service rendu à la population et aux différents usagers:

Pour les fonctions « Mairie »:

- L'accueil du public,
- Des bureaux permettant la confidentialité (DGS, secrétaire, Maire),
- Des locaux partagés,
- Un local d'accueil pour les permanences politiques,
- La salle des mariages,
- La salle du conseil,
- Une cuisine de service,
- Des sanitaires liés au personnel,
- Des sanitaires publics,
- L'accessibilité aux PMR,
- Les divers locaux d'entretien,
- Les locaux de stockage et d'archives,

Pour les fonctions « Salle des fêtes municipale »:

- Une salle de réception pour les aînés,
- Une salle de réception pour les jeunes,
- Un local partagé par les associations,
- Les locaux de stockage des associations,
- Les locaux techniques,
- Un bar,
- Un espace de réception,
- Une cuisine ou kitchenette (à calibrer au cours de l'étude),
- Un espace extérieur,
- Une terrasse,

Pour les fonctions « sans bâtiment dédié »:

- Logement de fonction (gardien),
- Logement locatif à l'étage de l'ancien presbytère ou de l'ancienne mairie,
- Lecture publique,
- Relais d'Assistants Maternelles (RAM),
- Des espaces de travail partagé,

Pour les fonctions « d'espaces publics »:

- Un parvis d'accueil,
- Un espace de déambulation et de liaison entre les fonctions et bâtiments,
- Un cheminement paysager facilitant l'accès et la promenade,
- La mise en relation des 4 pôles structurants de la commune,
- Les jardins partagés,
- Des espaces de stationnement,

La liste est un premier recensement à titre indicatif. L'étude devra déterminer les fonctions précises ou polyvalentes au service du projet d'une maison commune, dans laquelle chaque citoyen de Winnezele trouve sa place et peut participer à la cohésion villageoise.

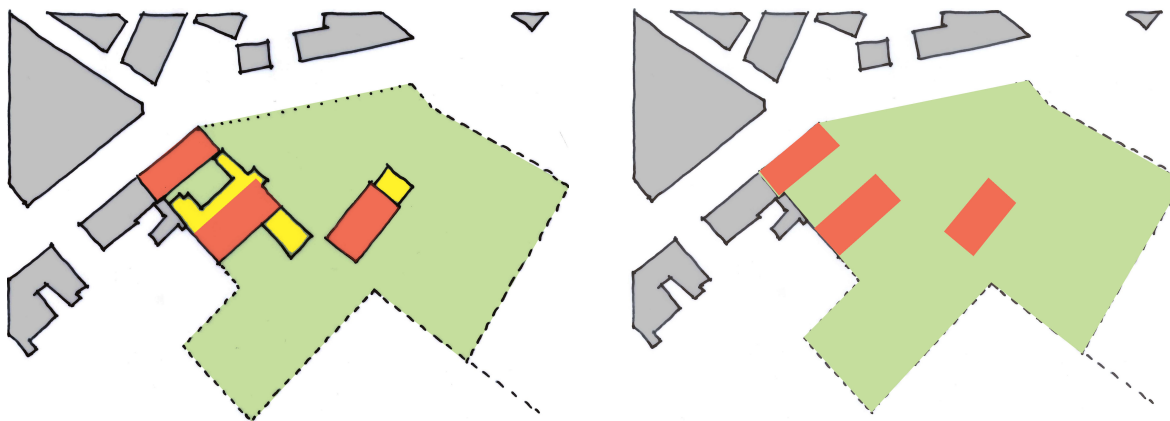
Les fonctions pourront s'agréger dans des espaces à usages multiples. La maison commune doit permettre un fonctionnement rationnel à différents moments de la journée et des saisons sans altérer le lien entre les fonctions.

Pour la valorisation du patrimoine bâti :

- Le presbytère, le corps principal de la Salle Markant, l'ancienne mairie doivent être valorisés pour leur valeur patrimoniale,
- Les appentis, extensions, aménagements extérieurs pourront être démolies, en fonction du « plan guide »,
- Les nouvelles constructions et extensions pourront affirmer une écriture architecturale moderne, résolument exigeante dans les options de constructions durables (thermique, acoustique, gestion de l'eau, etc.),
- L'aménagement des espaces publics du pôle administratif fait partie intégrante de l'organisation du programme de la maison commune et ne saurait être traité séparément,

Principes de valorisation de l'existant

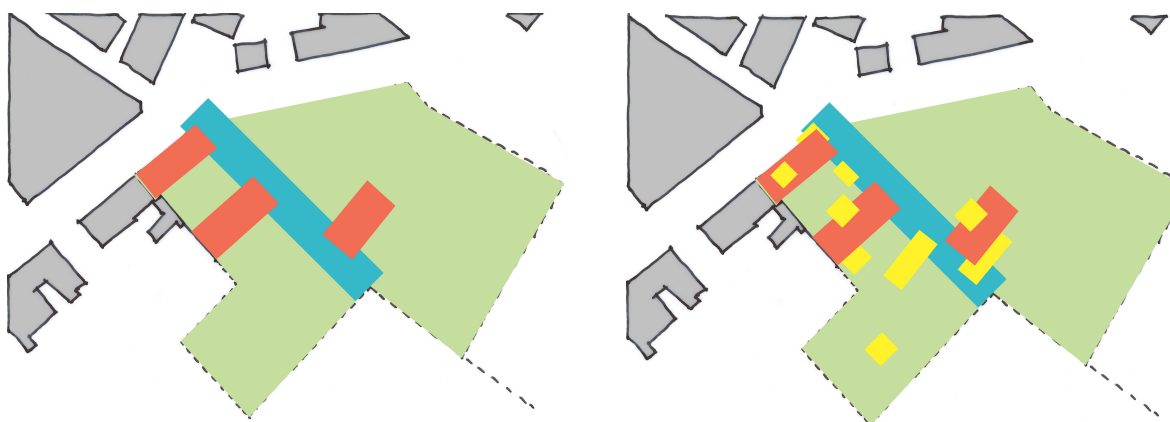
Les extensions des 3 bâtiments ferment le paysage et coupent les liaisons, sans faciliter les usages. Le schéma isolant les 3 bâtiments montre le potentiel d'espace public disponible pour créer un pôle structurant.



Foncier communal

Bâtiments patrimoniaux pivots

La deuxième série de schémas souligne l'importance des nouveaux usages. Ils viennent réunir les 3 anciens bâtiments. Ils peuvent composer un ensemble facilitant la déambulation (bleu) et laisser se développer des extensions qui habitent l'espace commun (jaune). (Voir projet de Bollezeele ci-après)



Espace de liaison

Programmes innovants ouverts à tous

Les extensions sont des ajouts qui viennent valoriser le bâti ancien: entrées, salles vitrées, abri ouvert, bureau en lanterne vitrée, etc... (Voir le projet du Groot Moerhof ci-après). Le programme définira les options utiles à la fabrication d'un lieu partagé, alliant intimité, tranquillité et capacité d'accueil et d'échanges. (Voir le projet de la Salle multifonctionnelle de De Sceure, ci-après)

Sources d'inspiration

Equipements et parcours paysager de Bollezeele

Nous pouvons illustrer l'exigence de la commune sur le lien entre espaces intérieurs et espaces extérieurs par le projet de Bollezeele autour de l'Espace Jules Dehaene.



Une promenade paysagère se faufile derrière l'église entre l'école et l'espace Jules Dehaene pour accéder aux plateaux sportifs largement ouverts sur le paysage rural. L'aménagement relie le centre de la commune et la partie sud de Bollezeele.



La terrasse extérieure permet de profiter totalement des espaces publics paysagers, sur l'arrière.

Voir aussi: <https://www.caue-nord.com/fr/portail/41/observatoire/1051/amenagement-du-centre-socio-culturel-jules-dehaene-bollezeele-59.html>

Transformation de l'ancienne ferme du Groot Moerhof en salle de réception

Le projet respecte l'ancienne trame de la ferme au carré et ajoute un volume simple orienté vers l'extérieur. La cour reste indépendante et permet la cohabitation de 2 réceptions.



Les volumes ajoutés sont résolument modernes, simples et fonctionnels. Ils laissent percevoir clairement la trame d'origine.



Voir aussi: <https://www.caue-nord.com/fr/portail/41/observatoire/30281/transformation-d-une-ancienne-ferme-en-salle-de-reception-le-groot-moerhof-adinkerke-west-vlaanderen-be.html>

La Salle Polyvalente De Sceure, Oostvleteren - Provincie West-Vlaanderen (Be)

Rénovation de la salle communale de la commune d'Oostvleteren en espace multifonctionnel réunissant : salle de sport, bibliothèque, archives, service de tourisme, service de la jeunesse et accueil des classes de nature.



La rénovation conserve le volume d'origine pour créer un espace public offrant une nouvelle relation entre espaces intérieurs et extérieurs. (photo © PWVL)

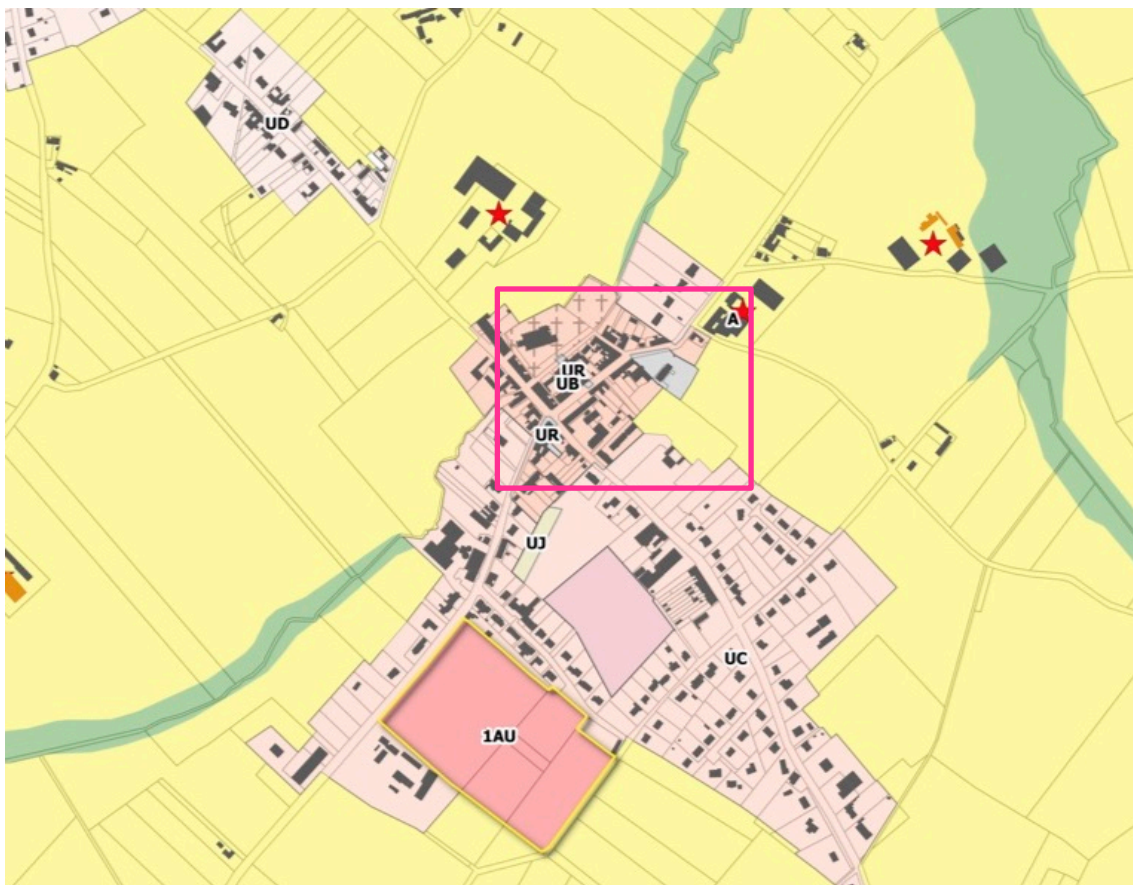
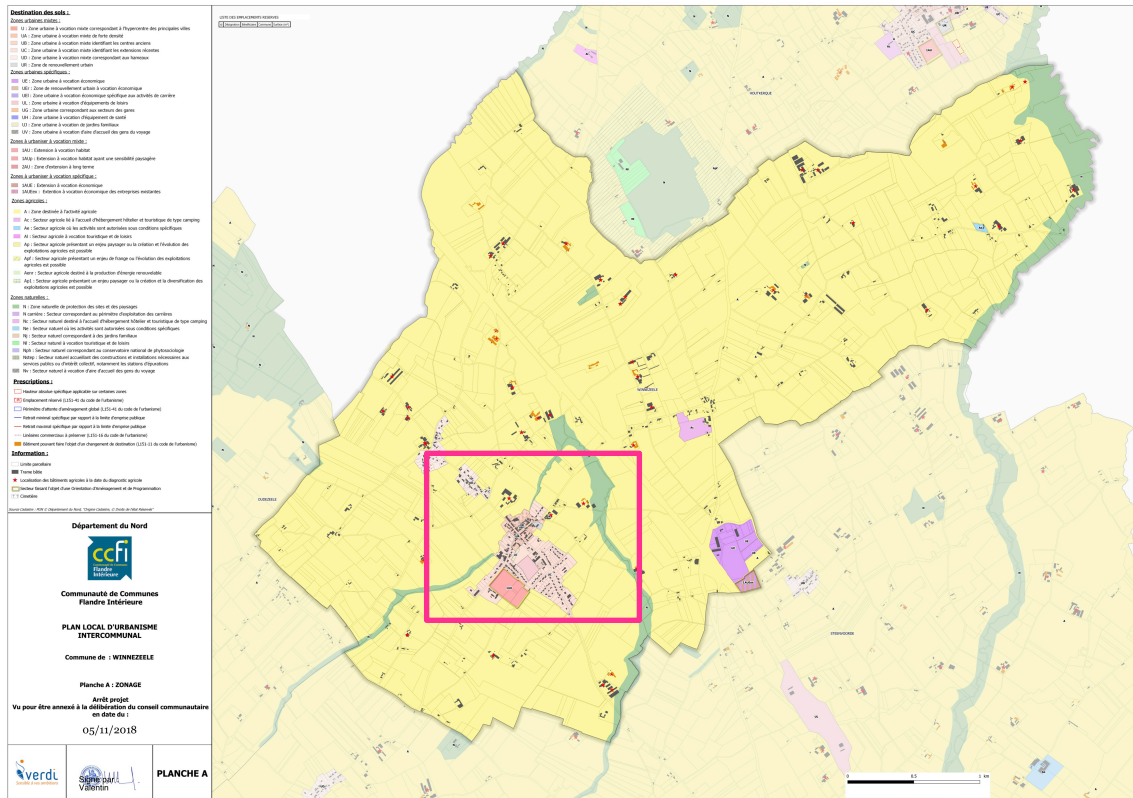


Les nouveaux volumes donnent à la fois une image contemporaine et apporte des fonctions nouvelles à l'ancienne construction. (photo © PWVL)

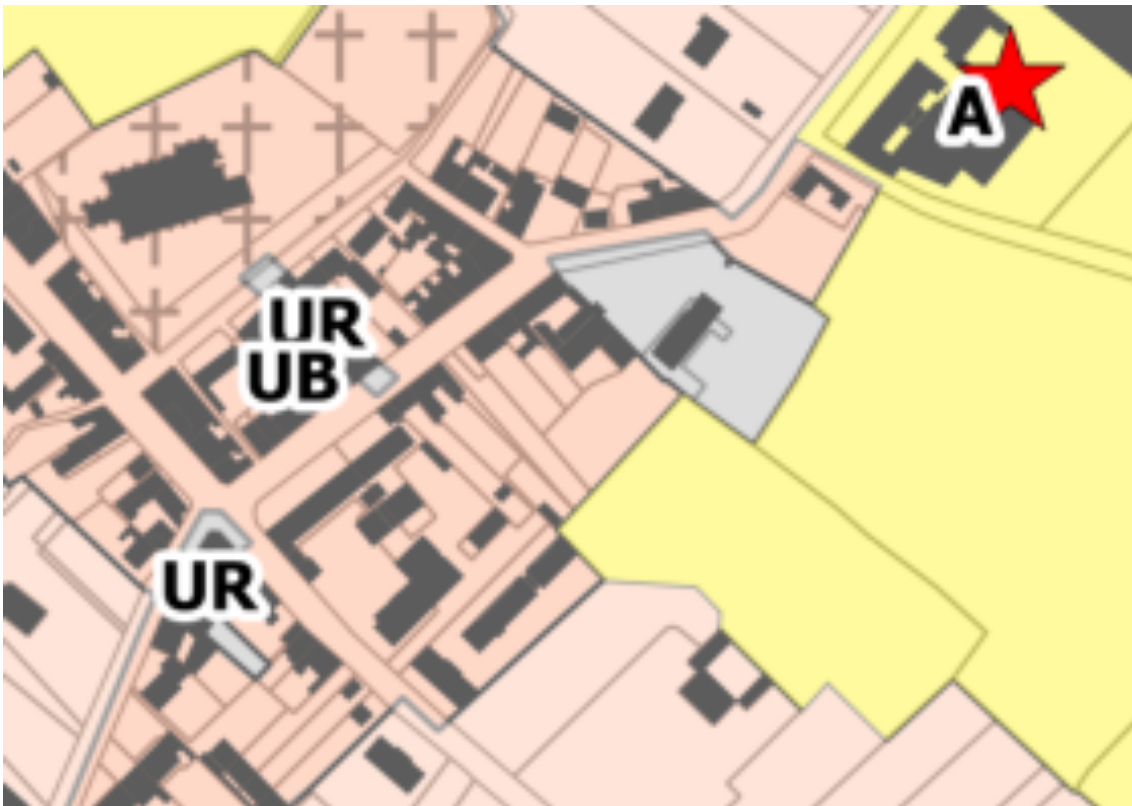
Voir aussi: <https://www.s-pass.org/fr/portail/248/observatoire/30281/transformation-d-une-ancienne-ferme-en-salle-de-reception-le-groot-moerhof-adinkerke-west-vlaanderen-be.html>

8. Les aspects réglementaires

Le site se situe en zone UB et UR, concernant spécifiquement les noyaux anciens pour faciliter leur valorisation. Les planches ci-dessous illustrent bien l'ampleur du territoire communal et l'enjeu central du projet de « maison commune ».



La parcelle du presbytère et du parvis sont classés en zone de renouvellement urbain (UR) et le reste des propriétés communales concernées sont en zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres urbains (UB).



Zones urbaines mixtes :

- U : Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA : Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB : Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC : Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD : Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR : Zone de renouvellement urbain

9. Objet de la mission

Le marché a pour objet une mission de programmation étendue, intervenant depuis l'assistance dans l'identification des besoins jusqu'à la validation de l'APD remis par le maître d'œuvre et arrêtant les contours définitifs du projet de construction.

La mission comportera trois étapes essentielles détaillées comme suit :

- Élaboration du préprogramme et faisabilité de l'opération :
 - Prise en charge du dossier,
 - Élaboration et proposition de scénarii contrastés et chiffrés,
 - Formalisation du préprogramme de l'opération d'ensemble,
 - Formalisation des phases de faisabilité,
- Finalisation du programme et assistance dans la procédure de désignation du maître d'œuvre :
 - Finalisation du programme de l'opération,
 - Assistance à la maîtrise d'ouvrage dans l'examen des candidatures et des offres des maîtres d'œuvre,
 - Animation de la procédure de désignation du maître d'œuvre,
- Assistance au maître d'ouvrage dans le suivi de la qualité des prestations remises par le maître d'œuvre et notamment dans le respect du programme de l'opération, limité aux phases APS et APD.

10. Modalités de la consultation

10.1. Compétences requises

Pour répondre à cette consultation, l'équipe candidate comportera au minimum les compétences suivantes :

- Programmiste – A.M.O. (mandataire) disposant de référence sur des équipements socio-culturels, administratifs, de lecture publique et d'équipements hybridés,
- Architecte et paysagistes concepteurs ayant des compétences de spatialisation des enjeux de programmation urbaine et de « Tiers lieu »
- Bureaux d'études ayant des compétences techniques et en économie de la construction,

Dans le cadre de la présente consultation, chacun des membres ne peut se présenter qu'au sein d'une seule équipe candidate.

10.2. Déroulement de la consultation et critères de sélection

La consultation se déroulera en 2 étapes distinctes :

Etape 1 : sélection des équipes amenées à concourir

- 20/03/2019 : avis de publication.
- 30/04/2019 : date limite de remise des dossiers de candidature.
- 3/05/2019 : ouverture des plis.
- 17/05/2019 : avis sur les candidatures de la commission dédiée au projet.
- 24/05/2019, matinée : audition de 3 à 4 candidats sélectionnés par la commission
- 5/06/2019 : notification aux candidats rejetés et aux candidats autorisés à présenter leur offre.

Ces candidatures seront examinées au regard de 2 critères :

1. La compréhension de la problématique et méthodologie proposée (50 %) ;
2. Les références en matière de Tiers lieu et d'équipement public innovant (30%)
2. Les capacités organisationnelles, techniques et financières du groupement, échancier et coût de la prestation (20 %).

A l'issue de la commission, les candidats pourront être auditionnés pour présenter et défendre leur offre aux élu(e)s et aux partenaires.

La municipalité souhaite commencer la mission début juin 2019 et désigner le maître d'œuvre en mars 2020.

10.3. Constitution du dossier de candidature

Ce dossier comportera les pièces permettant aux candidats d'exposer rapidement leur vision du projet et de justifier des capacités de chaque membre de l'équipe. Ainsi, le dossier de candidature devra être composé, de :

1. Note d'intention (quelques pages) présentant de manière succincte la compréhension de la problématique, la méthodologie proposée, la composition de l'équipe, le détail du temps passé, l'échancier et la proposition financière.
2. L'annexe 1 dûment remplie (identification et engagement du candidat)
3. Références. Le groupement choisira 3 références de missions similaires achevées.

10.4. Modalités d'exécution du marché

- Le présent marché public est régi par le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles.
- Les prestations débiteront à compter de la notification de la présente consultation.
- Délai global de paiement : 30 jours par mandat administratif.
- Les prix sont fermes et définitifs.
- Délai de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.
- En cas de conflit qui n'aurait pu être réglé de préférence à l'amiable, le tribunal compétent est le tribunal de Lille

La commune de Winnezele se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation ou de l'interrompre, à tout moment et pour quelque motif que ce soit sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation de quelque nature que ce soit.

10.5. Remise des dossiers de candidature

Le candidat est libre de faire le choix d'une candidature :

- dématérialisée en envoyant sa proposition par courriel à l'adresse et portant l'objet «Dossier de candidature pour la consultation d'une Maison commune à Winnezele»
- papier sous pli cacheté portant les mentions : « Dossier de candidature pour la consultation d'une Maison commune à Winnezele – NE PAS OUVRIR ».
 - Soit contre récépissé, en mairie, les **lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mercredi de 8h à 12h, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**
 - Soit par pli recommandé avec Avis de Réception postal à adresser à la Mairie

CONTACT

Pour tout renseignement :

Mme Anne Vanpeene, Maire
118, Route Droogland
59670 Winnezele

T. 03 27 90 44 08